



Comment financer une formation ?

Contexte

En tant qu'organisme de formation le Civam du Finistère met en place des formations avec des intervenants internes (salariées ou administrateurs du CIVAM 29) ou avec des intervenants externes. La mise en place de ces formations engendre des coûts pour la structure que nous ne pouvons pas absorber seuls (Intervenant.e.s, location de salle, matériel, temps de travail...) Soumis aux réglementations de la formation, nous essayons par ailleurs de mettre en œuvre des solutions pour faire financer les formations de manière collective. C'est le cas pour une grande partie de l'idée au projet. Pour cette formation, nous avons un financement jusqu'à fin 2023 avec la Région Bretagne. Financement négocié au niveau régional avec la FR CIVAM Bretagne.

A l'heure actuelle nous n'avons pas de financement pour réaliser les autres formations mise en place par le CIVAM.

C'est à vous, stagiaires, de trouver les moyens de financer votre formation. Nous mettons tout en œuvre pour faciliter votre accès aux différents dispositifs de financement mais nous ne sommes en rien garant de leur obtention. Si le financement de la formation est refusé celle-ci reste à votre charge.

Les différentes aides au financement de la formation :

Les aides au financement de la formation peuvent être actionnées en fonction de votre statut :

- VIVEA
- Pôle emplois
- Conseil départemental 29
- CPF
- Auto financement



VIVEA est le fonds de formation agricole. En tant que cotisant solidaire, conjoint.e collaborateur et chef.fe d'exploitation, vous cotisez à ces fonds via l'intermédiaire de la MSA. Votre cotisation se renouvelle chaque année si vous êtes à jour de vos cotisations. Vous disposez d'une enveloppe de 2250 € par personne. Vous pouvez suivre l'évolution de votre enveloppe sur votre espace VIVEA. Lorsque celle-ci est vide vous devez trouver d'autres sources de financement pour vos formations.

Les démarches :

1. Le **Civam** dépose une demande de financement pour la formation sur le site VIVEA deux mois avant la formation.
2. Après inscription auprès du Civam, **le.a stagiaire** doit donner son consentement via un mail VIVEA sa participation à la formation
3. **Le Civam** règle les détails administratifs avec VIVEA et reçoit le financement de la formation.

VIVEA et Porteurs.teuses de projet : Les formations inscrites au sein du PPP ne sont pas financées de manière automatique par VIVEA. Notamment les formations en relations humaines. Pour les formations techniques et entrepreneuriales c'est au cas par cas.



AIDE INDIVIDUELLE À LA FORMATION - AIF

Pour tout projet professionnel (création d'activité artisanale, amélioration des compétences pour retrouver un emploi), Pôle Emploi peut vous financer la ou les formations via le dispositif AIDE INDIVIDUELLE À LA FORMATION (AIF).

Si vous êtes demandeur d'emploi, en démarche de création d'entreprise et que vous êtes identifié par Pôle Emploi dans un parcours de reconversion professionnelle il existe des possibilités de prise en charge via cet AIF.

Attention les demandes AIF doivent être faites au moins 3 semaines avant le début de la formation et sont accordées à la discrétion de votre conseiller.

Les démarches :

1. **En tant que stagiaire**, vous devez faire une demande à votre conseiller Pôle Emploi.
2. Suite à cette demande, **vous** devez nous faire parvenir votre numéro Pôle Emploi ainsi que le département où vous êtes inscrits à Pôle Emploi.
3. **Le CIVAM** déposera un devis sur votre espace Pôle Emploi.
4. **Vous** devez accepter ce devis pour qu'il soit transmis aux services Pôle Emploi.
5. Pôle Emploi accepte ou refuse le devis.
6. **Vous** devez une fois la réponse connue revenir vers nous pour continuer les démarches ou trouver une solution de financement autre.

Nous ne sommes en rien responsables de la prise en charge ou non de votre formation.



Conseil Départemental 29

Si vous êtes suivi par le département (CDAS, Insertion logement...) des aides du fond unique d'aide sont possibles.



CPF

Il ne nous est pas possible d'avoir recours au CPF, qui finance uniquement des formations diplômantes.

Auto financement

Dans tous les cas, vous pouvez financer vous-même les stages et formations. Vous bénéficiez dans ce cas d'un tarif préférentiel :

- 1 jour de formation = 150 euros ;
- 2 jours de formation = 200 euros ;
- 3 jours de formation = 250 euros.

Si vous ne pouvez pas financer vous-même votre formation et que vous n'avez accès à aucun dispositif de financement n'hésitez pas à nous appeler afin que l'on trouve une solution. La question financière ne doit pas être un frein à vos participations en formation.